



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2025-015

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2025-01-07-00002 - Arrêté conjoint ARS Hauts-de-France  
n°DOS-SDPerfQual-PDSB-2024-284 et ARS Ile-de-France n° DOS -  
2024/5197 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de  
biologie médicale multi-sites « BIO 2000 », sis 25 rue de Meaux à  
DAMMARTIN-EN-GOELE (77230) (5 pages)

Page 3

**Arrêté conjoint ARS Hauts-de-France n°DOS-SDPerfQual-PDSB-2024-284 et ARS Ile-de-France n° DOS – 2024 / 5197 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIO 2000 », sis 25 rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE (77230)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret N° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- VU** Le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'ARS Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté conjoint ARS Hauts-de-France n° DOS-SDPerfQual-PDSB-2021-202 et ARS Ile-de-France n° DOS – 2023 / 3089 du 29 juillet 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO 2000 » sis 25 rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE (77230) ;
- VU** Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 18 septembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

**CONSIDERANT** Les demandes reçues en date du 13 juillet 2023 et du 2 avril 2024, complétées définitivement le 6 novembre 2024, de Monsieur Jonathan ACOCA, représentant légal du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIO 2000 », exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIO 2000 », sise **81 rue de Strasbourg à SAINT-DENIS (93200)**, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- Les cessions de parts sociales de la société entre associés ;
- La réduction du capital de la société « BIO 2000 » par rachat et annulation de parts sociales ;

- Le transfert du siège social de la société au 81 rue de Strasbourg à SAINT-DENIS (93200) ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Ronan LE LAGADEC et la cession de ses parts sociales de la société ;
- L'intégration et l'agrément de Monsieur Khalid TABAOUTI, médecin biologiste, en qualité d'associé ;

**CONSIDERANT** La copie du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SELARL « BIO 2000 », en date du 21 juillet 2022, prenant acte de :

- La cession des parts sociales de la société détenues par Monsieur Ronan LE LAGADEC ;

**CONSIDERANT** La copie du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la SELARL « BIO 2000 », en date du 24 octobre 2023, prenant acte de :

- La réduction du capital de la société « BIO 2000 » par rachat et annulation de parts sociales, en date du 24 octobre 2023 ;
- Les cessions de parts sociales de la société entre associés ;

**CONSIDERANT** La copie du procès-verbal des décisions unanimes des associés de la SELARL « BIO 2000 » en date du 14 février 2024, prenant acte de :

- L'intégration et l'agrément de Monsieur Khalid TABAOUTI, médecin biologiste, en qualité d'associé ;
- Les cessions de parts sociales de la société entre associés ;

**CONSIDERANT** La copie du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SELARL « BIO 2000 », en date du 26 mars 2024, prenant acte :

- Du transfert du siège social de la société au 81 rue de Strasbourg à SAINT-DENIS (93200) ;

**CONSIDERANT** La convention d'exercice libéral conclue entre la SELARL « BIO 2000 » et Monsieur Khalid TABAOUTI, en date du 19 juin 2024 ;

**CONSIDERANT** La copie de l'autorisation d'exercer en France la profession de médecin dans la spécialité biologie médicale par arrêté ministériel du 3 juin 2009 accordée à Monsieur Khalid TABAOUTI, ainsi que la copie de son certificat d'inscription à l'Ordre des médecins à jour ;

**CONSIDERANT** L'acte constatant la réalisation des conditions suspensives de 173 parts sociales de la SELARL « BIO 2000 » conclu entre Monsieur Ronan LE LAGADEC (le cédant), et la SPFPL « BIO JA » (le cessionnaire), en date du 30 juin 2022 ;

**CONSIDERANT** L'acte de cession de 159 parts sociales de la SELARL « BIO 2000 » conclu entre Monsieur Marc MOUGAILLARD (le cédant), et la SPFPL « BIO JA » (le cessionnaire), en date du 13 juillet 2023 ;

**CONSIDERANT** L'acte de cession de 1 337 parts sociales de la SELARL « BIO 2000 » conclu entre Mesdames Liora BIBAS et Ethel BIBAS, la société « BIO PB » (les cédants), et la SPFPL « BIO JA » (le cessionnaire), en date du 15 février 2024 ;

**CONSIDERANT** Le transfert du siège social de la société sis précédemment 25, rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE (77230) au 81, rue de Strasbourg à SAINT-DENIS (93200) ;

**CONSIDERANT** La liste des techniciens de laboratoire médical de la SELARL « BIO 2000 » ;

**CONSIDERANT** La copie des statuts de la SELARL « BIO 2000 » mis à jour suite à la décision unanime des associés du 14 février 2024 ;

**CONSIDERANT** L'extrait Kbis de la SELARL « BIO 2000 » mis à jour le 29 octobre 2024 ;

**CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELARL « BIO 2000 » ;

**CONSIDERANT** Que les ayants-droits de Monsieur Pierre BIBAS, décédé le 26 janvier 2021, peuvent détenir ses droits sociaux pendant une durée de cinq ans à compter dudit décès, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée ;

### **ARRESENT :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale « BIO 2000 », dont le siège social est situé **81 rue de Strasbourg à SAINT-DENIS (93200)**, dirigé par Monsieur Jonathan ACOCA biologiste responsable et exploité par la SELARL « BIO 2000 » sise à la même adresse, enregistré dans le fichier FINESS EJ sous le n° 77 001 936 2, est autorisé à fonctionner sous le n° 77-92 sur les six sites listés ci-dessous :

1. **Le site de SAINT-DENIS, siège social**  
81, rue de Strasbourg à SAINT-DENIS (93200)  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins**  
Site pré-post analytique.  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 618 2
2. Le site de DAMMARTIN-EN-GOELE  
25, rue de Meaux à DAMMARTIN-EN-GOELE (77230)  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins**  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'immunohématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie, allergie, auto-immunité), et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 937 0
3. Le site de LE PLESSIS-BELLEVILLE  
2, avenue Jean-Jacques Rousseau à LE PLESSIS-BELLEVILLE (60330)  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 60 001 256 1
4. Le site de LIVRY-GARGAN  
56, avenue du Maréchal Leclerc à LIVRY-GARGAN (93190)  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 434 4
5. Le site de TREMBLAY-EN-FRANCE  
14, avenue de la Paix à TREMBLAY-EN-FRANCE (93290)  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 601 8
6. Le site de SENLIS  
114, rue de la République et cours Boutteville à SENLIS (60300)  
**Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 60 001 287 6

La liste des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire est la suivante :

1. Monsieur Jonathan ACOCA, médecin, biologiste responsable
2. Madame Muhtehem MALIN, pharmacien biologiste, associée
3. Monsieur Marc MOUGAILLARD, médecin biologiste, associé
4. Monsieur Edouard HADDAD, médecin biologiste, associé
5. Madame Marie-Pierre LACOMME, pharmacien biologiste, associée
- 6. Monsieur Khalid TABAOUTI, médecin biologiste, associé**
7. Madame Hélène DEMUR, pharmacien biologiste salarié exerçant à temps partiel (à raison de 20 heures par semaine)

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELARL « BIO 2000 » est la suivante :

Associés	Parts sociales	Droits de vote	Droits de vote en %
Monsieur Jonathan ACOCA	1	1	0,03%
Monsieur Edouard HADDAD	1	1	0,03%
SPFPL « BIO JA », détenue par Jonathan ACOCA	2 890	2 890	74,85%
Madame Muhtehem MALIN	1	1	0,03%
Monsieur Marc MOUGAILLARD	1	1	0,03%
Madame Marie-Pierre LACOMME	1	1	0,03%
<b>Monsieur Khalid TABAOUTI</b>	1	1	0,03%
<b>Sous-total Associés Professionnels Internes</b>	<b>2 896</b>	<b>2 896</b>	<b>75,01%</b>
Madame Liora ASSARAF (BIBAS)	79	79	2,05%
Indivision successorale de Pierre BIBAS, ancien associé	772	772	19,99%
Madame Ethel BIBAS	49	49	1,27%
Madame Tsipora BIBAS	65	65	1,68%
<b>Sous-total Tiers Porteur</b>	<b>965</b>	<b>965</b>	<b>24,99%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 861</b>	<b>3 861</b>	<b>100,00%</b>

**ARTICLE 2° :** L'arrêté conjoint ARS Hauts-de-France n° DOS-SDPerfQual-PDSB-2021-202 et ARS Ile-de-France n° DOS – 2023 / 3089 du 29 juillet 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO 2000 » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

**ARTICLE 3° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4° :** Le directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture des régions Ile-de-France et Hauts-de-France.

Fait à Saint-Denis et à Lille,

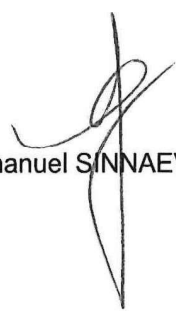
Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France

Par délégation,



Signé électroniquement par Laure  
Anne SCHERRER - Responsable adjointe

du pôle Efficience  
Le 07/01/2025 à 17:17  
**Pour le directeur général et par délégation**  
Le sous-directeur performance, efficience, qualité  
de l'offre de soins et produits de santé/biologie



Emmanuel SINNAEVE